

**SYNDICAT D'ETUDES
ET D'ELIMINATION
DES DECHETS
DU ROANNAIS
(S.E.E.D.R.)**

Séance publique du 14 mars 2023

LE PRESIDENT CERTIFIE :

N° 4

Objet :

FINANCES

**Renouvellement ouverture
d'une ligne de crédit
de trésorerie
à compter du 21 mars 2023**

Code nomenclature : 7.3

1 - Que la convocation de tous les membres en exercice du Bureau Délibératif a été envoyée le mardi 7 mars 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Bureau a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannais Agglomération - 63, rue Jean Jaurès et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2 - Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 7, sur lesquels il y avait 5 membres présents, à savoir :

M. Boire, Président
MM. Brun, Daval, Fréchet,
Mme Roux

Absent avec excuses : M. Peyron

Absent sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Daval

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Bureau empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom.

NOM DES MANDANTS	NOM DES MANDATAIRES
M. Grosdenis	M. Boire

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Pour faire face à des besoins ponctuels de trésorerie ou assurer le financement d'investissements dans l'attente de recours à l'emprunt et/ou des versements de subventions de nos différents partenaires, il convient de contracter une ligne de crédit de trésorerie.

Par délibération du 8 mars 2022, le bureau délibératif a approuvé l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour une durée d'un an.

Afin de procéder à son renouvellement, une consultation a été lancée auprès de différents organismes financiers. En conclusion, il est proposé de conclure le contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire pour une durée d'un an à compter du 21 mars 2023 aux conditions suivantes :

- montant : 300 000 €
- durée : 12 mois
- taux : Euribor 3 mois flooré à zéro + marge 0,79%
- paiement des intérêts : trimestriel
- commission engagement : 0,20 % du montant emprunté prélevés à la mise en place de la ligne de trésorerie (lors de la demande de tirages)
- commission de non-utilisation : néant
- montant minimum des tirages : 15 000 €

Par conséquent, il est demandé au Bureau délibératif, dans le cadre de sa délégation, de bien vouloir :

- 1) approuver la procédure d'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie ;
- 2) autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat de mise en place d'une ligne de crédit de trésorerie pour un montant de 300 000 € d'une durée d'un an à compter du 21 mars 2023 auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire aux conditions précisées ci-dessus ;
- 3) dire que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget du S.E.E.D.R.

ADOPTE à l'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

ROANNE, le 14 mars 2023



Le secrétaire de séance,

